LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20201229-2021_1_1-DE

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-1**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021 du budget principal

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 19 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_2-DE

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-2**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021 du budget annexe de l'assainissement

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 19 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'assainissement relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_3-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-3**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021 du budget annexe de l'eau

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 19 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'eau relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_4-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTÉ SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-4**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy,** Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2020 du budget annexe du camping

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et de la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 19 Janvier 2021,

Le Conseil Municipal a PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe du camping relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_5-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTÉ SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-5**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Attribution marché de fourniture d'équipement, d'outillage et consommables pour les ateliers des Services Techniques de la Ville de la CCPS.

Vu la délibération n°2020-4-122 du 1er octobre 2020 portant constitution d'un groupement de commandes pour les marchés passés pour la Ville et la Communauté de commune des Portes de Sologne pour des besoins communs,

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord cadre est composé de 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Quincaillerie et consommables
02	Outillage à main
03	Equipements électroportatifs
04	Outillage de jardin

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 10 mois jusqu'au 31 décembre 2021 avec 3 périodes de reconductions d'une durée d'1 an chacune.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_5-DE

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Une publication sur le profil acheteur et au BOAMP (avis 2020-283) a été mise en œuvre le 9 octobre 2020. La réception des plis était fixée au 12 novembre 2020 à 12h00.

Une prolongation du délai de remise des offres en raison du second confinement a été publiée le 9 novembre 2020, prorogeant la date limite de remise des offres au 15 décembre 2020 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai) :

Lot n°1 – QUINCAILLERIE ET CONSOMMABLES

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	LEGALLAIS	825,15 €
PLI N°2	WURTH	944,39 €
PLI N°3	AU FORUM DU BATIMENT	822,35 €
PLI N°4	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE	900,74 €

LOT n°2 – OUTILLAGES A MAIN

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	LEGALLAIS	725,97 €
PLI N°2	WURTH	757,31 €
PLI N°3	AU FORUM DU BATIMENT	760,97 €
PLI N°4	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE	959,43€
PLI N°5	JORLIN	907,26 €
PLIT N°6	SERVET DUCHEMIN	664,35 €

LOT n°3 – EQUIPEMENTS ELECTROPORTATIFS

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	BCL DECOR	3 183,85 €
PLI N°2	AU FORUM DU BATIMENT	2 426,00 €
PLI N°3	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE	2 514,36 €
PLI N°4	JORLIN	2 335,82 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_5-DE

LOT n°4 – OUTILLAGES DE JARDIN

N° PLIS	ENTREPRISE	OFFRE H.T (selon DQE)
PLI N°1	SEE GUILLEBERT	678,30 €
PLI N°2	TRIANGLE	999,65 €
PLI N°3	WURTH	645,35 €
PLI N°4	SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE	648,15 €
PLI N°5	JORLIN	799,00 €

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique et qualité des produits	60.0 %
2.1-Moyens mis en place pour le suivi administratif et l'exécution du marché : traitement des commandes (catalogue et commande en ligne), livraison et/ou retrait des commandes	*30.0 %*
2.2-Délais de livraison et ou/retrait des commandes normaux et d'urgence	*10.0 %*
2.3-Qualité des produits, du service après-vente et modalités de gestion de la garantie	*20.0 %*

L'ensemble des candidats a remis un dossier complet.

L'ensemble de ces candidats apparait avoir les capacités techniques et financières au niveau de sa candidature pour devenir titulaire du marché.

Vu l'avis favorable de la CAO qui s'est réunie le 18 janvier 2021,

Considérant, après analyse, que les offres remises par la société JORLIN, représentée par Monsieur Jean-Sébastien CHAUVETTE, en qualité de Directeur, située 21 rue Lavoisier à INGRE sont les offres économiquement les plus avantageuses pour l'ensemble des lots,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant sur la base des prix indiqués au bordereau des prix unitaire en qualité de coordonnateur de groupement.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_6-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-6**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : DETR 2021 – Réaménagement de la cour de l'école des « Chêneries ».

Vu la délibération n°2020-06-174 relative à la demande de subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le réaménagement des cours de l'école des « Chêneries » et du centre de loisirs des « Marmousiaux », pour un montant total de 108 750 € HT,
Considérant que les services de l'Etat souhaitent dissocier les deux projets de réaménagements dans deux demandes de subventions distinctes, ce qui implique de délibérer à nouveau sur ces demandes de subventions,
Le projet de réaménagement de la cour de l'école des « Chêneries » est éligible à la DETR. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 70 451,00 € H.T.
Cette demande de subvention est classée en 2ème position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la DETR 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de réaménagement de la cour de l'école des « Chêneries » pour un montant estimatif de 70 451,00 € H.T. ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	**H.T**	**TTC**	**Recettes (€ HT)**	**H.T**
Travaux	**70 451,00 €**	**84 541,20 €**	**DETR**	**24 657,00 €**
			Autofinancement	**45 794,00 €**
Total	**70 451,00 €**	**84 5641,20 €**	**Total**	**70 451,00 €**

SOLLICITE une subvention de 24 657,00 € H.T. au titre de la DETR 2021, soit 35 % du montant du projet.

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 01/02/2021
Reçu en préfecture le 01/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_7-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTÉ SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-7**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : DETR 2021 – réaménagement de la cour du centre de loisirs des « Marmousiaux ».

Vu la délibération n°2020-06-174 relative à la demande de subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le réaménagement des cours de l'école des « Chêneries » et du centre de loisirs des « Marmousiaux », pour un montant total de 108 750 € HT,
Considérant que les services de l'Etat souhaitent dissocier les deux projets de réaménagements dans deux demandes de subventions distinctes, ce qui implique de délibérer à nouveau sur ces demandes de subventions,
Le projet de la cour du centre de loisirs des « Marmousiaux » est éligible à la DETR. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 38 300,00 € H.T.
Cette demande de subvention est classée en 3ème position sur la liste de l'ensemble des demandes au titre de la DETR 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de réaménagement de la cour du centre de loisirs des « Marmousiaux » pour un montant estimatif de 38 300,00 € H.T. ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	**H.T**	**TTC**	**Recettes (€ HT)**	**H.T**
Travaux	**38 300,00 €**	**45 960,00 €**	**DETR**	**13 405,00 €**
			Autofinancement	**24 895,00 €**
Total	**38 300,00 €**	**45 960,00 €**	**Total**	**38 300,00 €**

SOLLICITE une subvention de 13 405,00 € H.T. au titre de la DETR 2021, soit 35 % du montant du projet ;
CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 01/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le :
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_8-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-8**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : FIPD 2021 – acquisition d'un gilet pare-balles.

L'acquisition d'un gilet pare-balles est éligible au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance). Le coût prévisionnel de l'acquisition s'élève à 525 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet d'acquisition d'un gilet pare-balle pour un montant estimatif de 525 € H.T. ;

ADOPTE le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	**H.T**	**TTC**	**Recettes (€ HT)**	**H.T**
Acquisition	**525 €**	**630 €**	**FIPD**	**250 €**
			Autofinancement	**275 €**
Total	**525 €**	**630 €**	**Total**	**525 €**

SOLLICITE une subvention de 250,00 € H.T. au titre du FIPD 2021.

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
Reçu en préfecture le 02/02/2021
Affiché le
ID : 045-214501462-20210129-2021_1_9-DE

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTÉ SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 Janvier 2021** **n°2021-1-9**

Séance du 29 Janvier 2021

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 15
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt et un, le 29 Janvier 2021
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 Janvier 2021
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

Objet : Dispositif « bourse au permis de conduire ».

Pour mémoire, par délibération en date du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal a adopté le dispositif « bourse au permis de conduire » destiné aux jeunes Fertésiens âgés de 18 à 25 ans en échange d'heures d'activité bénévole d'intérêt général, effectuées au sein des services municipaux.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de mettre en œuvre le dispositif en 2020. En espérant que cela soit possible cette année, il convient de reconduire ce dispositif. Les modalités d'attribution rappelées en annexe demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention de partenariat avec l'Auto-école Bokréno tel qu'annexé à la délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

Signé par : Constance DE PELICHY
Date : 02/02/2021
Qualité : Laferte - Maire